

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 13538 du 10 octobre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1319306S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 925 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300457S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> novembre 2013:

Dziaduch, Michel                      Nigend : 134 799                      Numéro de livret de solde : 5 311 139

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2013:

Lafosse, Éric                      Nigend : 97 751                      Numéro de livret de solde : 5 102 713

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2013:

Prevot, Didier                      Nigend : 110 211                      Numéro de livret de solde : 5 190 525

Fait le 10 octobre 2013.

*Le général,*  
*commandant la gendarmerie des transports aériens,*  
D. STRIEBIG